

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 513-2016

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 5 décembre 2016, a adopté le règlement numéro 513-2016 portant le titre de RÈGLEMENT 513-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 269-2005 ET SES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE AUX ADMINISTRATEURS DE LA VILLE.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 14 décembre 2016.

JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE